



# Pour préparer l'accueil de réfugiés ukrainiens, la paroisse se mobilise.

## PROMESSE DE DON

Nous avons actuellement une équipe d'accompagnants et deux logements. Pour mener à bien ce projet, nous faisons appel à la générosité de chaque paroissien. **Dès aujourd'hui, faites une promesse de don pour un fonds d'aide aux Ukrainiens.** Ces dons se feront par l'intermédiaire de l'AED (Aide à l'Eglise en Détresse) et donneront lieu à une déduction fiscale (voir au dos). Ils seront concrétisés quand une famille sera présente dans la paroisse. Nous vous recontacterons alors.

Dès maintenant faites une promesse de don :

- par mail : adresser les informations ci-dessous à [secretariat@paroisse-bailly-noisy.fr](mailto:secretariat@paroisse-bailly-noisy.fr)
- par retour du bulletin, à déposer dans la boîte Aide Ukraine à l'entrée de chaque église ou dans la boîte aux lettres de la maison paroissiale

Vous pouvez contacter l'équipe à l'adresse : [AideUkraine.paroisseBNR@gmail.com](mailto:AideUkraine.paroisseBNR@gmail.com)  
Nous vous remercions pour votre engagement et votre générosité.

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : CP :

Mail :

Téléphone :

**Je m'engage à participer avec un don :**

une fois : ..... €

tous les mois : ..... € pendant :  12 mois ou autre durée :

Date :

Signature :

## Votre don

### Votre réduction fiscale de 66 %

L'Aide à l'Église en Détresse est **une fondation pontificale internationale**.

A ce titre, **66 % du montant de vos dons peuvent être déduits de votre impôt sur le revenu** dans la limite de 1 000€ de dons en 2022. Au-delà, une réduction de 66 % est appliquée dans la limite de 20 % du revenu imposable, pour les donateurs domiciliés en France (article 200-1 ter et 238 bis-1-a du CGI).

Votre don de 100 €, ne vous coûte que 34 € après réduction d'impôts de 66%, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Le surplus étant reportable 5 ans.

### A quoi servira votre don ?

Votre promesse de don permettra à la paroisse des Bailly - Noisy- Rennemoulin d'établir un budget prévisionnel qui sera adressé au diocèse.

Une coordination avec les mairies et les services d'aide sociale est déjà mise en place.

Les dons permettront de participer aux frais des familles accueillies : charges des logements, frais d'alimentation et diverses dépenses nécessaires au quotidien.

Estimation des dépenses pour la paroisse pour l'accueil de 2 familles (3 personnes et 6 personnes) : 20 000 € par an (hors aides sociales).

En cas d'utilisation partielle des dons pour les familles accueillies, les fonds résiduels seront reversés à l'AED.